



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 38/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 11 JUIN 2013

Affiché le : 11 JUIN 2013

L'An deux mille treize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 mai 2013

PRÉSENTS : Mmes et M.M., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, DECAMPS, BERNES, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. ANDUZE	à	M. BENHADJ
Mme TISSEYRE	à	Mme AUDIGUIER
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. SALAÜN

Secrétaire : Mme AUDIGUIER a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Mise à disposition d'un agent auprès du CCAS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un reclassement et avec son accord, un agent des services techniques municipaux sera mis à disposition du CCAS en vue d'exercer une prestation correspondant à un soutien quotidien aux personnes âgées ou à difficulté physique temporaire. Sa mission consistera à conduire ces personnes vers leurs activités associatives, commerciales ou démarches administratives sur le périmètre de la Commune mais aussi à leur apporter une aide de proximité pour des petits travaux de dépannage n'entrant pas dans le champ concurrentiel.

Par ailleurs, cet agent effectuera aussi le portage des repas à domicile ainsi que des visites à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap et du travail administratif dans les locaux de l'espace social.

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 18 avril 2013.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 juin 2013

Le Maire,



Lysiane MAUREL

